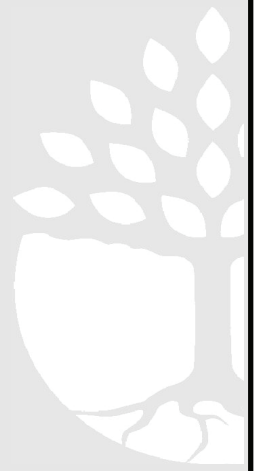




ASH TREE REMOVAL



The City-owned ash tree adjacent to your property is infested with Emerald Ash Borer and will be removed by the City.

Date: Work will take place between July 8 and July 19
Time: Between 9:00 a.m. and 3:30 p.m. Monday to Friday, weather permitting
Location: Alta Vista Drive between Bank Street and Smyth Road

- You may assist this work by removing decorative lights or bird feeders prior to tree removal.
- Any tree limbs and brush left on your property will be chipped within 2-3 business days of the work being performed.
- Only trees on City property will be removed as part of this project. The City will return to grind down the stump.
- Your street will be evaluated for tree replacement by Forestry Services; you will be notified prior to planting.

IMPORTANT INFORMATION ABOUT THIS WORK

Rolling lane shifts will be present in areas along Alta Vista where crews are actively working. This ensures the infested trees are removed as safely as possible. Crews will endeavor to keep driveways and bus stops clear. Sidewalks and bike lanes will be closed in the work zone. OC Transpo routes will continue to operate along Alta Vista Drive.

Emerald ash borer (EAB) is a serious invasive insect that kills all species of ash trees

EAB was found in Ottawa in 2008. To combat this insect, the City of Ottawa has developed a strategy to protect Ottawa's forest cover. This strategy includes controlling wood movement and disposal, tree removal, selective tree injections, proactive tree planting, and public outreach.

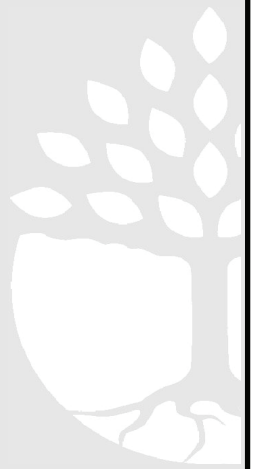
DON'T MOVE WOOD!

Emerald ash borer does not spread quickly on its own! It is most commonly spread through moving infested wood – such as firewood. As the City begins to plant trees and manage the impact of EAB, we are asking for the public's cooperation. If it is necessary to move wood from your property, please consult federal government regulations before moving any material from ash trees at www.inspection.gc.ca.

**For more information the City's Forestry programs,
visit: ottawa.ca/forestry or call 3-1-1.**



Les frênes situés sur les terrains de la Ville près de votre domicile sont infestés avec l'agrile du frêne et seront abattus par la Ville dans les mois à venir.



Date : Les travaux prendront place entre le 8 et le 19 juillet
Lieu : promenade Alta Vista entre la rue Bank et le chemin Smyth
Heure : entre 9 h et 15 h 30, du lundi au vendredi, si le temps le permet

- Vous pouvez aider en retirant les lumières décoratives ou les mangeoires à oiseaux avant l'abattage des arbres.
- Les branches et les broussailles laissées sur votre propriété seront déchiquetées dans les deux ou trois jours ouvrable suivant les travaux.
- Dans le cadre de ce projet, seuls les arbres se trouvant sur la propriété de la Ville seront abattus. Les équipes de la Ville reviendront pour essoucher.
- Les Services forestiers évalueront votre rue aux fins du remplacement des arbres; nous vous aviserons avant la plantation.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT CES TRAVAUX

Des fermetures de voies en alternance seront en vigueur dans les secteurs le long de la promenade Alta Vista où les équipes travaillent activement, afin d'assurer que les arbres infestés sont retirés de façon aussi sécuritaire que possible. Les équipes s'efforceront de garder les entrées de cour et les arrêts d'autobus dégagés. Les trottoirs et les voies cyclables seront fermés dans la zone de travaux. Les circuits d'autobus d'OC Transpo seront maintenus sur la promenade Alta Vista.

L'agrile du frêne est un insecte envahissant qui s'attaque à toutes les espèces de frênes.

L'agrile du frêne a été observé pour la première fois à Ottawa en 2008. Afin de lutter contre cet insecte, la Ville d'Ottawa a élaboré une stratégie qui vise à protéger le couvert forestier de la ville. Cette stratégie prévoit notamment le contrôle du déplacement et de l'élimination du bois, l'enlèvement d'arbres, l'injection de certains arbres, la plantation proactive d'arbres et la sensibilisation de la population.

NE DÉPLACEZ PAS DE BOIS

L'agrile du frêne ne se propage pas rapidement. C'est le plus souvent lorsque l'on déplace du bois infesté, notamment du bois de chauffage, que l'insecte se répand. La Ville commence à planter des arbres et à gérer l'impact de l'agrile du frêne, et elle demande à cette fin la collaboration de la population. Si vous devez enlever du bois de votre propriété, veuillez consulter la réglementation fédérale à www.inspection.gc.ca avant de déplacer tout bois provenant de frênes.

Si vous avez des questions à formuler au sujet de l'enlèvement d'arbres, de l'agrile du frêne, ou sur les programmes forestiers de la Ville d'Ottawa, visitez le site ottawa.ca/foresterie ou communiquez avec le Centre d'appels de la Ville au numéro 3-1-1

